

—
ORIGINNE Audit SAS
15 rue Jules Vallès
69100 Villeurbanne

T. +33 (0)4 72 38 21 40
E. secretariat@origine.fr
www.originne.fr

FONDS DE DOTATION DOMINIQUE SITBON

38 Chemin de Vassieux
69300 CALUIRE ET CUIRE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Mesdames, Messieurs les Adhérents

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds de Dotation Dominique Sitbon, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévus par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Principes et conventions générales » de l'annexe des comptes annuels qui expose les incidences de la première application du règlement ANC n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activités du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du conseil d'administration.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient au conseil d'administration d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au conseil d'administration d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas

d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Villeurbanne, le 14 septembre 2026

Nicolas Guit
Président



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés et droits assimilés						
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	En cours, avances et acomptes						
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	15		15	15		
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	15		15	15		
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés						
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres créances						
	Charges constatées d'avance (2)						
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments financiers à terme et jetons détenus						
	Disponibilités	978		978	3 151	2 173	68.97
	Total III	978		978	3 151	2 173	68.97
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (IV)						
	Primes de remboursement des emprunts (V)						
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	993		993	3 166	2 173	68.65

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à moins d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires	3 000	3 000		
	Fonds propres complémentaires				
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves pour projet de l'entité				
FONDS PROPRES	Autres				
	Report à nouveau	1 779	114	1 665	NS
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	1 349	1 665	316	18.99
	Situation nette (sous total)	127	1 221	1 349	110.43
	Fonds propres consommables				
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	127	1 221	1 349	110.43
AUTRES FONDS PROPRES	Fonds non remboursables				
	Avances conditionnées				
	Droits du concédant				
FONDS REPORTES ET DEDIES	Total II				
	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
	Fonds dédiés				
PROVISIONS	Total III				
	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
DETTES (1)	Total IV				
	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
	Emprunts et dettes financières diverses (2)				
	Instruments financiers à terme				
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	1 120	1 945	825	42.41
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
DETTES (1)	Produits constatés d'avance				
	Total V	1 120	1 945	825	42.41
	Écarts de conversion et différences d'évaluation (VI)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)		993	3 166	2 173	68.65

(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)

(2) Dont emprunts participatifs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Cotisations						
Ventes de biens et services						
Ventes de biens						
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service						
Parrainages						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation						
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable						
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels						
Mécénats						
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières						
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions						
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles						
Utilisations des fonds dédiés						
Autres produits						
Total I						
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock						
Autres achats et charges externes		1 349		1 665	316	18.99
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés						
Salaires et traitements						
Cotisations sociales						
Dotations aux amortissements et aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées						
Reports en fonds dédiés						
Autres charges						
Total II		1 349		1 665	316	18.99
1 - Résultat d'exploitation (I-II)		1 349		1 665	316	18.99

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2025 12	31/12/2024 12	Euros	%
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des immobilisations financières cédées				
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total III				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total IV				
2. Résultat financier (III-IV)				
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	1 349	1 665	316	18.99
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)				
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)				
4. Résultat exceptionnel (V-VI)				
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I+III+V)				
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	1 349	1 665	316	18.99
5. EXCEDENT OU DEFICIT	1 349	1 665	316	18.99

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Dons en nature						
Prestations en nature						
Bénévolat						
TOTAL						
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens						
Prestations en nature						
Personnel bénévole						
TOTAL						

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

Art. 432-2 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018

Le compte de résultat par origine et destination est établi selon le modèle présenté ci-dessous :

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	Exercice N	31/12/2025	12	Exercice N-1	31/12/2024	12
	TOTAL	Dont générosité du public		TOTAL	Dont générosité du public	
PRODUITS PAR ORIGINE						
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC						
1.1 Cotisations sans contrepartie						
1.2 Dons, legs et mécénat						
- Dons manuels						
- Legs, donations et assurances-vie						
- Mécénat						
1.3 Autres produits liés à la générosité du public						
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC						
2.1 Cotisations avec contrepartie						
2.2 Parrainage des entreprises						
2.3 Contributions financières sans contrepartie						
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public						
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS						
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS						
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS						
TOTAL						
CHARGES PAR DESTINATION						
1 - MISSIONS SOCIALES						
1.1 Réalisées en France						
- Actions réalisées par l'organisme						
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France						
1.2 Réalisées à l'étranger						
- Actions réalisées par l'organisme						
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger						
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS						
2.1 Frais d'appel à la générosité du public						
2.2 Frais de recherche d'autres ressources						
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	1 349			1 665		
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS						
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES						
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE						
TOTAL	1 349			1 665		
EXCEDENT OU DEFICIT	1 349			1 665		

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (suite)

Art. 432-2 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018
Le compte de résultat par origine et destination est établi selon le modèle présenté ci-dessous :

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice N	31/12/2025	12	Exercice N-1	31/12/2024	12
	TOTAL	Dont générosité du public		TOTAL	Dont générosité du public	
PRODUITS PAR ORIGINE						
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC						
Bénévolat						
Prestations en nature						
Dons en nature						
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC						
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE						
Prestations en nature						
Dons en nature						
TOTAL						
CHARGES PAR DESTINATION						
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES						
Réalisées en France						
Réalisées à l'étranger						
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS						
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT						
TOTAL						

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	X
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	X
Permanence ou changement de méthodes	X
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	X
Tableau de variation des fonds propres	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Evaluation des créances et des dettes	X
Charges à payer	X

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
COMPTES DE PASSIF			
40810000 FOURNISSEURS FACT NON PARVENUE			1 120.00
01/01/2025 AND S.A.N.		305.00	
31/12/2025 CB FNP HELIO CONSEIL S2 2025		510.00	
31/12/2025 CB FNP CAC 31. 12 2025		305.00	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 992.60 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 0 Euros et dégageant un déficit de 1 348.50- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Le fonds de dotation comprend une dotation initiale obligatoire de 15 000€ constituée par l'apport en numéraire de l'un des membres fondateurs.

Le conseil d'administration du 12/12/2015 a fixé statutairement le plafond de la dotation consommable à hauteur de 80% soit 12 000€. Par conséquent, la dotation non consommable s'élève à 3.000€.

Pour traduire comptablement le caractère consommable de la dotation, il convient de comptabiliser u produit représentatif de la dotation reprise pour être consommée sur l'exercice en contrepartie du compte "Autres fonds propres- dotation consommable inscrite au compte de résultat".

A la clôture de l'exercice, la dotation consommable est insuffisante pour couvrir l'intégralité des charges de l'exercice.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'ANC relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre (voir ci-dessous) , indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Plan Comptable Général tel que modifié par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) n°2022-06 du 4 novembre 2022, homologué par l'arrêté du 26 décembre 2023. Ce règlement, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025, introduit notamment une nouvelle définition du résultat exceptionnel, la suppression de la

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

technique des transferts de charges, ainsi qu'une modernisation des états financiers et du plan de comptes. Ceci n'a pas d'impact significatif sur les états financiers du Fonds de dotation au 31 12 2025.

Changement de méthode

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants : voir paragraphe sur règlement ANC 2022-06 ci-dessus.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres titres immobilisés	15		
TOTAL	15		
TOTAL GENERAL	15		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres titres immobilisés			15	15
TOTAL			15	15
TOTAL GENERAL			15	15

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	3 000				3 000
Report à nouveau	114-	1 665-		0-	1 779-
Excédent ou déficit de l'exercice	1 665-	1 665	1 349-	0-	1 349-
Situation nette	1 221				127-
TOTAL I	1 221		1 349-		127-

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	1 120	1 120		
TOTAL	1 120	1 120		

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 120
Total	1 120

Fonds Dotation Dominique SITBON

38 Chemin de Vassieux

69300 CALUIRE ET CUIRE

Dossier financier de l'exercice en Euros

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Activité principale de l'association :

Nous vous présentons ci-après le dossier de l'exercice.

Fait à

Le

HELIO CONSEIL - ALEXIS HARTMANN

HELIO CONSEIL

71 Rue de Cuire

69004 LYON

COMPTES ANNUELS du 01/01/2025 au 31/12/2025

- *Rapport de présentation*
- *Bilan actif-passif*
- *Compte de résultat*
- *Evaluation des contributions volontaires*
- *Compte de résultat par origine et destination*
- *Compte de résultat par origine et dest. (suite)*
- *Détail bilan*
- *Détail Compte de résultat*
- *Annexe à la liasse fiscale*
- *Annexe*

HELIO CONSEIL

71 Rue de Cuire

69004 LYON

RAPPORT DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

En notre qualité d'expert-comptable, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise

Fonds Dotation Dominique SITBON
38 Chemin de Vassieux
69300 CALUIRE ET CUIRE

relatifs à l'exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan,	993 Euros
- Chiffre d'affaires HT,	0 Euros
- Résultat net comptable,	(1 349) Euros

Fait à
Le

HELIO CONSEIL - ALEXIS HARTMANN

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés et droits assimilés						
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	En cours, avances et acomptes						
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	15		15	15		
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	15		15	15		
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés						
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres créances						
	Charges constatées d'avance (2)						
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments financiers à terme et jetons détenus						
	Disponibilités	978		978	3 151	2 173	68,97
	Total III	978		978	3 151	2 173	68,97
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (IV)						
	Primes de remboursement des emprunts (V)						
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	993		993	3 166	2 173	68,65

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à moins d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2025 12		Exercice N-1 31/12/2024 12		Ecart N / N-1	
						Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise :						
	Fonds propres statutaires	3 000		3 000			
	Fonds propres complémentaires						
	Fonds propres avec droit de reprise :						
	Fonds statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves pour projet de l'entité						
	Autres						
	Report à nouveau	1 779		114		1 665	NS
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	1 349		1 665		316	18.99
	Situation nette (sous total)	127		1 221		1 349	110.43
	Fonds propres consommables						
	Subventions d'investissement						
	Provisions réglementées						
	Total I	127		1 221		1 349	110.43
AUTRES FONDS PROPRES	Fonds non remboursables						
	Avances conditionnées						
	Droits du concédant						
	Total II						
FONDS REPORTES ET DEBIES	Fonds reportés liés aux legs ou donations						
	Fonds dédiés						
	Total III						
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Total IV						
DETTES (I)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit						
	Emprunts et dettes financières diverses (2)						
	Instruments financiers à terme						
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	1 120		1 945		825	42.41
	Dettes des legs ou donations						
	Dettes fiscales et sociales						
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes						
	Produits constatés d'avance						
	Total V	1 120		1 945		825	42.41
	Écarts de conversion et différences d'évaluation (VI)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	993		3 166		2 173	68.65

(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)
(2) Dont emprunts participatifs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Cotisations						
Ventes de biens et services						
Ventes de biens						
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service						
Parrainages						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation						
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation comptable						
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels						
Mécénats						
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières						
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions						
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles						
Utilisations des fonds dédiés						
Autres produits						
Total I						
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock						
Autres achats et charges externes		1 349		1 665	316	18.99
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés						
Salaires et traitements						
Cotisations sociales						
Dotations aux amortissements et aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées						
Reports en fonds dédiés						
Autres charges						
Total II		1 349		1 665	316	18.99
1 - Résultat d'exploitation (I-II)		1 349		1 665	316	18.99

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur dépréciations et provisions						
Différences positives de change						
Produits des immobilisations financières cédées						
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie						
Total III						
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées						
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie						
Total IV						
2. Résultat financier (III-IV)						
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)		1 349		1 665	316	18.99
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)						
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)						
4. Résultat exceptionnel (V-VI)						
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)						
Total des produits (I+III+V)						
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)		1 349		1 665	316	18.99
5. EXCEDENT OU DEFICIT		1 349		1 665	316	18.99

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Dons en nature						
Prestations en nature						
Bénévolat						
TOTAL						
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens						
Prestations en nature						
Personnel bénévole						
TOTAL						

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

Art. 432-2 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018
Le compte de résultat par origine et destination est établi selon le modèle présenté ci-dessous :

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	Exercice N	31/12/2025	12	Exercice N-1	31/12/2024	12
	TOTAL	Dont générosité du public		TOTAL	Dont générosité du public	
PRODUITS PAR ORIGINE						
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC						
1.1 Cotisations sans contrepartie						
1.2 Dons, legs et mécénat						
- Dons manuels						
- Legs, donations et assurances-vie						
- Mécénat						
1.3 Autres produits liés à la générosité du public						
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC						
2.1 Cotisations avec contrepartie						
2.2 Parrainage des entreprises						
2.3 Contributions financières sans contrepartie						
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public						
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS						
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS						
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS						
TOTAL						
CHARGES PAR DESTINATION						
1 - MISSIONS SOCIALES						
1.1 Réalisées en France						
- Actions réalisées par l'organisme						
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France						
1.2 Réalisées à l'étranger						
- Actions réalisées par l'organisme						
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger						
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS						
2.1 Frais d'appel à la générosité du public						
2.2 Frais de recherche d'autres ressources						
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	1 349			1 665		
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS						
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES						
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE						
TOTAL	1 349			1 665		
EXCEDENT OU DEFICIT	1 349			1 665		

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (suite)

Art. 432-2 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018
Le compte de résultat par origine et destination est établi selon le modèle présenté ci-dessous :

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice N 31/12/2025 12		Exercice N-1 31/12/2024 12	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Bénévolat				
Prestations en nature				
Dons en nature				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL				
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
Réalisées en France				
Réalisées à l'étranger				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS				
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT				
TOTAL				

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2025 12	31/12/2024 12	Euros	%
AUTRES TITRES IMMOBILISES	15.00	15.00		
27100000 PARTS SOCIALES CREDIT MUTUEL	15.00	15.00		
TOTAL II	15.00	15.00		
DISPONIBILITES	977.60	3 150.96	2 173.36	68.97
51200000 CREDIT MUTUEL	977.60	3 150.96	2 173.36	68.97
TOTAL III	977.60	3 150.96	2 173.36	68.97
TOTAL GENERAL	992.60	3 165.96	2 173.36	68.65

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2025 12	31/12/2024 12	Euros	%
FONDS PROPRES STATUTAIRES - SANS DROIT DE REPRISE 10220000 DOTATIONS PERENNES	3 000.00	3 000.00		
	3 000.00	3 000.00		
REPORT A NOUVEAU 11000000 REPORT A NOUVEAU CREDITEUR 11900000 REPORT A NOUVEAU DEBITEUR	1 778.90	114.30	1 664.60	NS
	186.70	186.70		
	1 965.60	301.00	1 664.60	553.02
RESULTAT DE L'EXERCICE (EXCEDENTS OU DEFICITS)	1 348.50	1 664.60	316.10	18.99
SITUATION NETTE (SOUS TOTAL)	127.40	1 221.10	1 348.50	110.43
TOTAL I	127.40	1 221.10	1 348.50	110.43
TOTAL II				
TOTAL III				
TOTAL IV				
DETTE FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES 40100000 FOURNISSEURS 40810000 FOURNISSEURS FACT NON PARVENUE	1 120.00	1 944.86	824.86	42.41
		1 639.86	1 639.86	100.00
	1 120.00	305.00	815.00	267.21
TOTAL V	1 120.00	1 944.86	824.86	42.41
TOTAL GENERAL	992.60	3 165.96	2 173.36	68.65

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
TOTAL I				
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	1 348.50	1 664.60	316.10	18.99
62210000 HONORAIRES DIVERS -	305.00		305.00	
62260000 HONORAIRE EXPERT COMTABLE	1 020.00	1 640.60	620.60	37.83
62700000 SERVICES BANCAIRES -	23.50	24.00	0.50	2.08
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	1 348.50	1 664.60	316.10	18.99
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 348.50	1 664.60	316.10	18.99
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	1 348.50	1 664.60	316.10	18.99
TOTAL DES PRODUITS				
TOTAL DES CHARGES	1 348.50	1 664.60	316.10	18.99
EXCEDENT OU DEFICIT	1 348.50	1 664.60	316.10	18.99

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	X
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	X
Permanence ou changement de méthodes	X
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	X
Tableau de variation des fonds propres	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Evaluation des créances et des dettes	X
Charges à payer	X

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
COMPTES DE PASSIF			
40810000 FOURNISSEURS FACT NON PARVENUE			1 120.00
01/01/2025 ANO S.A.N.		305.00	
31/12/2025 CB FNP HELIO CONSEIL S2 2025		510.00	
31/12/2025 CB FNP CAC 31 12 2025		305.00	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 992.60 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 0 Euros et dégageant un déficit de 1 348.50- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Le fonds de dotation comprend une dotation initiale obligatoire de 15 000€ constituée par l'apport en numéraire de l'un des membres fondateurs.

Le conseil d'administration du 12/12/2015 a fixé statutairement le plafond de la dotation consommable à hauteur de 80% soit 12 000€. Par conséquent, la dotation non consommable s'élève à 3.000€.

Pour traduire comptablement le caractère consommable de la dotation, il convient de comptabiliser u produit représentatif de la dotation reprise pour être consommée sur l'exercice en contrepartie du compte "Autres fonds propres- dotation consommable inscrite au compte de résultat".

A la clôture de l'exercice, la dotation consommable est insuffisante pour couvrir l'intégralité des charges de l'exercice.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'ANC relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre (voir ci-dessous) , indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Plan Comptable Général tel que modifié par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) n°2022-06 du 4 novembre 2022, homologué par l'arrêté du 26 décembre 2023. Ce règlement, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025, introduit notamment une nouvelle définition du résultat exceptionnel, la suppression de la

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

technique des transferts de charges, ainsi qu'une modernisation des états financiers et du plan de comptes. Ceci n'a pas d'impact significatif sur les états financiers du Fonds de dotation au 31 12 2025.

Changement de méthode

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants : voir paragraphe sur règlement ANC 2022-06 ci-dessus.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres titres immobilisés	15		
TOTAL	15		
TOTAL GENERAL	15		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres titres immobilisés			15	15
TOTAL			15	15
TOTAL GENERAL			15	15

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Tableau de variation des fonds propres
ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	3 000				3 000
Report à nouveau	114-	1 665-		0-	1 779-
Excédent ou déficit de l'exercice	1 665-	1 665	1 349-	0-	1 349-
Situation nette	1 221				127-
TOTAL I	1 221		1 349-		127-

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	1 120	1 120		
TOTAL	1 120	1 120		

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 120
Total	1 120

